

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2023

Numéro de version 1.2

Révision: 05.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : AMP 100 SG (ATP18)

UFI: 839J-M5KT-H007-P3NG

Autres noms: DOBOL SG mouches, IMAGO 100 SG, Lexan SG, Muscid 100 SG, Agita

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / préparation

Produit biocide insecticide (TP18)

Pour l'usage industriel et professionnel seulement.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur :

Kwizda Agro GmbH, Universitätsring 6, A-1010 Vienne

Service chargé des renseignements : Kwizda Biocides, E-Mail: regulatory@kwizda-france.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48

ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétamipride

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2023

Numéro de version 1.2

Révision: 05.10.2023

Nom du produit : AMP 100 SG (ATP18)

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans les containers appropriés conformément à la réglementation locale en vigueur.

2.3 Autres dangers**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Description : Granulés hydrosolubles (SG) contenant la substance active acétamipride [100 g/kg; TP 18]

Composants dangereux :

CAS: 135410-20-7 Numéro index: 608-032-00-2	acétamipride Acute Tox. 3, H301; Repr. 2, H361d; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) ATE: ETA oral: 140 mg/kg	10%
CAS: 27519-02-4 EINECS: 248-505-7 Numéro index: 601-089-00-4	muscalure Skin Sens. 1B, H317	0,05%
CAS: 57-50-1 EINECS: 200-334-9	saccharose, pur substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50 - 100%

Indications complémentaires :

Contient un agent amérisant (benzoate de dénatonium).

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales :**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation : Aller respirer à l'air libre, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau :

Rincer avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Laver les vêtements souillés avant réutilisation.

Après contact avec les yeux :

Laver les yeux à grande eau pendant 10 minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

En cas d'ingestion du produit, rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin (en lui montrer l'étiquette).

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente ou convulsive.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 05.10.2023

Numéro de version 1.2

Révision: 05.10.2023

Nom du produit : AMP 100 SG (ATP18)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction : Dioxide de carbone, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Equipement spécial de sécurité :**

Ne pas inhaller les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

En cas de feu, porter un équipement respiratoire autonome et une combinaison de protection intégrale.

Autres indications

Si possible, éliminer le réservoir de la zone dangereuse.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respecter les consignes de sécurité. Porter des vêtements de sécurité appropriés (voir rubrique 8).

Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec les yeux et de la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou dans les eaux de surface ou souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique. Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Respecter les précautions d'emploi figurant sur les emballages. Suivre le mode d'emploi.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

Préventions des incendies et des explosions : Pas d'autres informations importantes disponibles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 05.10.2023

Numéro de version 1.2

Révision: 05.10.2023

Nom du produit : AMP 100 SG (ATP18)

Protéger de l'humidité.

Indications concernant le stockage commun :

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Interdire l'accès aux enfants et aux animaux domestiques.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Stocker le produit en position verticale.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Utiliser seulement selon les instructions.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 57-50-1 saccharose, pur

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Se soucier de la ventilation suffisante ou de l'aspiration adéquate au lieu de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Eviter tout contact inutile avec le produit. Avoir une bonne hygiène personnelle.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Ne pas respirer les poussières.

Enlever tout vêtement souillé et les laver précautionneusement avant réutilisation.

Se laver les mains et les parties du corps exposées avant les pauses et après le travail.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

(filtre répondant à la norme EN 149)

Protection des mains :

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants de protection (EN 374).

Laver les gants après contamination. Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage : Lunettes de protection hermétiques (EN 166) recommandées**Protection du corps :** Porter des vêtements de protection imperméables.**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 05.10.2023

Numéro de version 1.2

Révision: 05.10.2023

Nom du produit : AMP 100 SG (ATP18)**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

Solide

Forme :

Granulés

Couleur :

Blanc

Odeur :

Sans odeur caractéristique

Point de fusion/point de congélation :

Non disponible.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition :

Non disponible.

Inflammabilité :

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion :

Non applicable.

Point d'éclair :

Non applicable.

Température d'inflammation :

Non disponible.

Température de décomposition :

Non disponible.

pH :

6,5 - 8,5 (1% dilution)

Viscosité**cinématique :**

Non applicable.

Solubilité**l'eau :**

Soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

Non applicable.

Pression de vapeur :

Non disponible

Densité apparente:

550 - 700 g/l

Densité de vapeur relative :

Non applicable.

Caractéristiques des particules :

Non disponible.

9.2 Autres informations**Propriétés explosives :**

Pas de danger d'explosion

Propriétés comburantes :

Non applicable.

Informations concernant les classes de danger**physique**

Pas pertinent.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales d'utilisation.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

10.4 Conditions à éviter L'humidité.**10.5 Matières incompatibles** Eviter tout contact avec d'autres produits chimiques.**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2023

Numéro de version 1.2

Révision: 05.10.2023

Nom du produit : AMP 100 SG (ATP18)**Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification :**

Aucune donnée n'est disponible concernant la préparation elle-même.

CAS: 135410-20-7 acétamipride

oral	DL50	140 mg/kg (ETA)
dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat)
inhalatoire	CL50/4h	> 1,15 mg/l (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Acétamipride :

Test d'Ames : négatif, Test d'aberration chromosomique : positif (D20=10,6 mg/ml)

Micronucleus test (souris) : négatif, Etude UDS : négatif

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité développementale Acétamipride, rat/lapin: négatif**Tératogénicité** Acétamipride, rat/souris: négatif**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë à chronique

Acétamipride :

DSENO/2 ans : 7,1 mg/kg pc/jour (rat, mâle) ; 8,8 mg/kg pc/jour (rat, femelle)

DSENO/1,5 ans : 20,3 mg/kg pc/jour (souris, mâle) ; 25,2 mg/kg pc/jour (souris, femelle)

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien** : Aucun des composants n'est compris.**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:**

Il n'y a pas d'information écotoxicologiques pour la préparation.

CAS: 135410-20-7 acétamipride

CL50/96h	> 100 mg/l (truite arc-en-ciel, <i>Oncorhynchus mykiss</i>) (OCDE 203)
CE50/48h	0,024 mg/l (mouche arlequin, <i>Chironomus riparius</i>)
	49,8 mg/l (puce aquatique, <i>Daphnia magna</i>) (OCDE 202)
CEr50/72h	> 98,3 mg/l (algue, <i>Desmodesmus subspicatus</i>) (OCDE 201)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 05.10.2023

Numéro de version 1.2

Révision: 05.10.2023

Nom du produit : AMP 100 SG (ATP18)

CSEO/28j | 5 µg/l (mouche arlequin, Chironomus riparius)

12.2 Persistance et dégradabilité Acétamipride : pas facilement biodégradable.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Acétamipride : pas de potentiel de bioaccumulation.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

D'après le Rapport des Autorités Compétentes (CAR, Août 2018, Règlements (UE) N°525/2012 et N°2018/1129), l'acétamipride remplit les critères vP et T.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :**

Ne pas rejeter le produit non utilisé dans un évier ou des toilettes, éliminer les résidus par apport en déchèterie.

Catalogue européen des déchets 07 04 13: Déchets solides contenant des substances dangereuses**Emballages non nettoyés****Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne pas réutiliser les emballages vides, mise au rebut des déchets conformément aux prescriptions locales. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR

UN3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (acétamipride)**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR

**Classe**
Étiquette9 (M7) Matières et objets dangereux divers.
9**14.4 Groupe d'emballage**

ADR

III

14.5 Dangers pour l'environnement**Marquage spécial (ADR) :**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

**14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 05.10.2023

Numéro de version 1.2

Révision: 05.10.2023

Nom du produit : AMP 100 SG (ATP18)**Numéro d'identification du danger (Indice Kemler)**
:

90

**14.7 Transport maritime en vrac conformément
aux instruments de l'OMI****"Règlement type" de l'ONU:**

non applicable

UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE
DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(ACÉTAMIPRIDE), 9, III**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique****Obligations nationales : -****Informations supplémentaires**

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone.

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants.

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (UE) N° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications complémentaires

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008: Méthode de calcul

Date de la version précédente: 17.11.2022**Acronymes et abréviations**

CLP : RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

GHS (SGH) : système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

N° CAS : numéro du Chemical Abstract Service

EINECS : Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

ETA: estimation de la toxicité aiguë

TP18: Type de produits 18 (Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropode)

Facteur M : facteur de multiplication

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 05.10.2023

Numéro de version 1.2

Révision: 05.10.2023

Nom du produit : AMP 100 SG (ATP18)*CL50 : concentration létale pour 50% d'une population test**DL50 : dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne)**CE50 : concentration d'effet pour 50%**CEr50 : concentration induisant un effet sur le taux de croissance de 50 % de la population**DSENO : dose sans effet nocif observé (No Observed Adverse Effect Level, NOAEL)**CSEO : concentration sans effet observé (No Observed Effect Concentration, NOEC)**PBT : persistant, bioaccumulable et毒ique**vPvB : très persistant et très bioaccumulable**ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B**Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1***Données modifiées par rapport à la version précédente Rubrique 1,9**